



LES RENCONTRES LUDIQUES

QUELLES POSTURES POUR LES PROFESSIONNEL.ES DU JEU EN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ?

PROFESSIONNEL.ES DE LA PARENTALITÉ, DE L'ENFANCE OU DU JEU, FAUT-IL CHOISIR ?

PRÉSENTATION DE L'ATELIER

ORGANISATION

- Atelier d'échanges de Pratiques - 3 heures
- Animé par : Nicole Berthelot, Jérôme Terret et Nadia Sartori du Réseau d'Actions Ludiques
- 16 participant.es
- Structures représentées : 10 ludothèques, 3 centres sociaux, 1 espace jeu, 1 LAEP, 1 organisme de formation
- Professions représentées : 6 ludothécaires, 1 médiateur, 1 psychomotricienne, 4 animateurs ou animatrices, 1 éducatrice de jeunes enfants, 3 autres

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ATELIER

L'intitulé initial s'adresse plutôt à des personnes ayant déjà une expérience en tant qu'« accueillant.es », qui ont besoin de réfléchir sur la manière de se positionner dans la relation à l'enfant et aux familles, lorsqu'ils ou elles sont dans le cadre bien spécifique du LAEP, tel que la labellisation CAF le précise.

La composition du groupe nous a amené.es à prendre le temps de bien définir ce qui distingue le LAEP d'autres structures enfant-parent, avant de s'interroger sur les postures professionnelles. La problématique s'est plutôt déplacée vers les questionnements suivants :

- Qu'est-ce qui distingue un LAEP d'un espace jeu pour les tout-petits au sein d'une ludothèque ?
- Jusqu'où la posture professionnelle adoptée est-elle liée au cadre dans lequel on est ?
- Est-ce souhaitable et possible de se situer du côté de l'écoute avec des publics avec lesquels on a l'habitude d'être du côté de l'animation ?

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

	SÉQUENCE	MÉTHODE
1	Y A T-IL BEAUCOUP D'« ACCUEILLANT.E.S » DANS LA SALLE ?	Tour de table
2	N'OUBLIONS PAS LES CRITÈRES RETENUS POUR OBTENIR LE LABEL CAF.	Exposé - débat
3	ET SI NOUS COMPARIONS NOS POSTURES PROFESSIONNELLES !	Brainstorming
4	AU LAEP, GARDONS LE CAP SUR NOS MISSIONS.	Échanges à partir d'un questionnaire
5	ALORS S'IL FAUT CHOISIR, UN.E PROFESSIONNEL.LE DE L'ENFANCE, DE LA PARENTALITÉ OU DU JEU ?	Débats en vue de la restitution

PRODUCTION DE L'ATELIER

SÉQUENCE 1 : IL Y A T-IL BEAUCOUP « D'ACCUEILLANT.ES » DANS LA SALLE ?

Si la plupart des participant.es ont un projet de LAEP et s'interrogent à l'avance sur la complémentarité de leur rôle d'animateur.trice jeu et d'accueillant.e, éventuellement dans le même lieu, souvent avec le même public, seulement 6 des 16 participant.es à l'atelier en ont déjà l'expérience. Quelques-un.es accueillent parents et enfants sur certaines plages horaires de la ludothèque sans bien identifier la spécificité du LAEP. La question de l'avantage ou non de se déclarer auprès de la CAF est également soulevée.

Nicole, l'animatrice, a une double expérience : animatrice dans une ludothèque, et accueillante dans deux autres lieux. Elle témoigne d'un positionnement différent. Nadia est animatrice dans une ludothèque qui prête une partie de son local au LAEP une fois par semaine, Jérôme est animateur dans une ludothèque qui programme un temps d'accueil parent-enfant.

D'autres situations sont évoquées par les participant.es : dans la ludothèque de Pascale, l'accueil parent-enfant a lieu dans les locaux de la ludothèque, mais sans aucune participation des ludothécaires.

Dans le centre social de Clarisse et Celvet, l'accueil parent-enfant est passé du secteur petite enfance au secteur ludothèque.

Guillaume fait partie d'une ludothèque itinérante et intervient pour animer un atelier jeu au sein d'un LAEP. Il revendique sa posture de professionnel du jeu, y compris au LAEP.

Julie et Magalie interviennent dans un lieu d'accueil parent-enfant sans le label LAEP. Maud coordonne un espace jeu également sans label qui de ce fait ne peut pas prévoir de temps de formation pour les accueillant.es.

Sylvie et Sophie sont accueillantes, Violaine est également accueillante, mais, devant la tendance des parents à lui formuler des attentes spécifiques au lieu d'écoute pendant la ludothèque, temps plus dédié à l'animation, souhaite mieux différencier les deux fonctions.

Charlène se questionne sur le rôle de la ludothèque par rapport à la parentalité, puisque de fait enfant et parent sont accueillis ensemble.

Stéphane (sauf erreur), Marie et Fabienne en sont plus au stade du projet.

SÉQUENCE 2 : RAPPEL DES CRITÈRES DE LA CNAF POUR LE LABEL LAEP

Chacun des 5 critères présentés par Nicole a donné lieu à des échanges riches.

1er critère	Accueillir des enfants uniquement accompagnés d'un parent ou d'un.e adulte
2e critère	Volontariat du public et respect de l'anonymat
3e critère	Absence de visée thérapeutique
4e critère	Présence à chaque séance d'au moins deux accueillant.es
5e critère	Supervision de l'équipe par un.e professionnel.le compétent.e

1er critère : La notion d'adulte responsable est à clarifier : qui ? La question la plus courante concerne la place de l'assistant.e maternel.le pour accompagner un enfant. Il semble clair pour le groupe que l'adulte est un membre proche de la famille et non un.e professionnel.le de la petite enfance.

2e critère : Quelques ludothécaires se demandent s'ils ou elles respectent le volontariat, lorsqu'ils ou elles conseillent la fréquentation du LAEP à des parents. Pas de problème dans la mesure où ce n'est pas une prescription, mais reste juste une information et une incitation. Le volontariat est garanti par l'absence de vérification et d'inscription préalable, sans aucun engagement de régularité dans la fréquentation du lieu... La notion de volontariat pour la CAF réside aussi dans le fait qu'aucun document administratif ne permet d'identifier les noms de famille, ni même les communes d'où viennent les personnes fréquentant le lieu. Il est rappelé que dans un LAEP, seul le prénom de l'enfant est inscrit et en général avec la simple mention « accompagné de sa mère, son père ou autre »

3e critère : Point qui paraît évident d'emblée, mais qui fera l'objet d'une discussion au cours de la 3e séquence.

4e critère : Qui ramène le groupe au cœur du sujet : Comment se positionner en tant qu'accueillant.e quand on est professionnel.le du jeu ? Joue-t-on le même rôle au sein de la ludothèque et au LAEP ? Il y a t'il beaucoup de différences entre un espace jeu fréquenté par enfants et parents et un LAEP ?

Ce critère suscite aussi des questionnements sur la qualification et les savoir-faire des un.es et des autres. Par exemple, le fait que des propositions d'animation (conte, musique, jeux, etc.) soient faites durant l'accueil n'est-il pas en désaccord avec l'objectif central du LAEP, du moins à ses origines, autour de l'écoute. Un.e des deux accueillant.es doit-il ou doit-elle avoir une formation plus psychologique et laquelle ? Les accueillant.es doivent-ils être toujours les mêmes ou doivent-ils tourner ? Il est rappelé que le roulement des accueillant.es est préconisé par la CAF.

L'enquête du FURET (voir fiche ressource) donne des indications sur le profil des accueillant.es : celui de ludothécaire arrive en 4e position dans la rubrique « autre » (avec par exemple aussi les mères au foyer), après les puéricultrices, les psychologues et les travailleuses et travailleurs sociaux. En fait dans chaque LAEP, c'est le projet en lui-même qui va définir le profil des accueillant.es plus que les exigences de la CAF qui restent souples.

5e critère : C'est l'occasion de bien préciser les différences entre des réunions de fonctionnements et des réunions de supervision. Peu de participant.es ont le financement pour payer une supervision qui nécessite la rémunération d'un ou d'une psychologue, ou psychanalyste. Quelques-un.es témoignent de la tendance des Conseils Généraux à supprimer les enveloppes budgétaires pour financer les temps de supervision.

« Déjà 10 h 30, la connaissance du LAEP s'éclaircit, il est temps de faire une petite pause ! »

SÉQUENCE 3 : ET SI NOUS COMPARIONS NOS POSTURES PROFESSIONNELLES !

Nadia nous propose un brainstorming sur les points positifs et les points négatifs rencontrés, lorsque c'est un.e professionnel.le du jeu (ludothécaire ou animateur.trice), qui est aussi accueillant.e au LAEP.

POINTS POSITIFS	POINTS NÉGATIFS
Le travail du ou de la ludothécaire = accueil, conseil, écoute	Tendance à considérer le ou la ludothécaire comme « bouche-trou »
Accueil de la parole du ou de la professionnel.le du jeu	Accueillant déjà identifié comme ludothécaire
Diversité des accueillant.e.s	Lorsque le LAEP et la ludo sont dans le même lieu, confusion possible
Lien avec la ludothèque	Peur d'être vu comme accueillant.e à la ludothèque (questions de la part des parents, besoin de se confier...)
On apporte autant que les autres professionnel.e.s	
On peut s'occuper des enfants	
Transmission des compétences techniques	

Les témoignages des un.e.s et des autres montrent à la fois la diversité des modalités d'accueil et la volonté commune d'en faire un temps de rencontre avant tout, la place des activités étant secondaire pour les uns, inappropriée pour d'autres d'entre nous.

Si on se recentre sur la fonction du LAEP, on garde bien en vue qu'on accueille l'enfant avant tout, même si l'on accueille également les adultes.

Définir la posture de l'accueillant.e « D'abord pour l'enfant », bien sûr en passant par le couple parent-enfant, doit rester une priorité. Le bien-être du bébé ou du jeune enfant passant toujours par la qualité du lien parental, si le parent se sent bien, accueilli, écouté, dans certains cas sorti de son isolement, ça se répercute sur l'enfant.

SÉQUENCE 4 : AU LAEP, GARDONS LE CAP DE NOS MISSIONS

Jérôme nous propose de répondre à la question suivante « En tant que professionnel.e du jeu, quels sont vos objectifs prioritaires dans un temps d'accueil parent-enfant ? » (qu'il soit labellisé LAEP ou pas), en choisissant 5 objectifs parmi les 11 cités dans l'enquête de 2010 publiée dans LE FURET, voir bibliographie)

	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	NOMBRES DE RÉPONSES DANS LE GROUPE
1	Écouter les parents	x 8
2	Accompagner la fonction parentale	x 10
3	Écouter l'enfant	x 6
4	Aider à la séparation avec les parents	x 5
5	Sociabilité, convivialité	x 14
6	Favoriser l'éveil, l'épanouissement de l'enfant	x 13
7	Aider à l'apprentissage des règles et limites	x 8
8	Préparer à la vie en collectivité	x 3
9	Mixité sociale	x 5
10	Intégration sociale	x 7
11	Prévenir les troubles psychologiques secondaires	x 1

Les deux objectifs qui font quasiment l'unanimité, « sociabilité » et « éveil, épanouissement, rejoignent les objectifs généraux de la ludothèque et permettent de rappeler que le bien-être et le plaisir de l'enfant, comme sa possibilité d'aller à la rencontre des autres dans un cadre sécurisant, sont au cœur des temps d'accueil. En troisième position, sont mentionnés "écouter les parents", rôle attribué à tout lieu qui a pour vocation de soutenir les parents au quotidien et 'apprentissage des règles et limites', en réponse aux difficultés courantes dans la relation parent-enfant dès la seconde année.

Le seul critère qui divise les participant.es est celui de la prévention psychologique. Les propositions vont de la simple suppression de cette mission jusqu'à son renforcement. Après avoir débattu sur les différences entre prévention, diagnostic et signalement, tout le monde tombe d'accord sur le fait que la fréquentation d'un LAEP peut aider à soutenir la qualité des interactions mère (ou père)-enfant et peut faire émerger la prise de conscience d'une difficulté au cours du développement psychomoteur et psychoaffectif.

Pour tous, il est clair que le LAEP offre en soi un ensemble de conditions propices pour soutenir le lien parent-enfant et pour offrir à l'enfant un lieu sécurisant pour exister, jouer, communiquer...

SÉQUENCE 5 : ALORS S'IL FAUT CHOISIR, UN.E PROFESSIONNEL.LE DE L'ENFANCE, DE LA PARENTALITÉ OU DU JEU ?

Au moment de préparer la restitution de l'atelier, le débat est loin d'être fini, mais les échanges ont été riches et les participant.es ont les idées plus claires sur la fonction du LAEP et sur leur positionnement professionnel. Si l'animation autour du jeu, dans un lieu d'accueil, n'est pas un but en soi, il est rappelé que la spécificité du public met toujours le jeu au centre de la relation. Accueillir des bébés, des très jeunes enfants, de fait, implique des espaces permettant la manipulation, la motricité et autres modes d'expression. Pendant la petite enfance, jouer se confond avec vivre, découvrir, communiquer, exprimer ses émotions... Le.la professionnel.e du jeu est particulièrement bien placé.e pour faire vivre cet espace, le.la professionnel.e de la petite enfance aussi. Le.la professionnel.le de la parentalité, lui, est plus outillé.e pour être à l'écoute des adultes. La notion de complémentarité entre différents professionnel.es est donc perçue comme un atout par l'ensemble des participant.es, le cadre du LAEP étant clairement défini dans les textes pour rester dans sa mission première, centrée sur l'enfant.

Plusieurs participant.es s'interrogent sur leurs pratiques actuelles et la nécessité de bien distinguer accueil parent-enfant du fonctionnement courant de la ludothèque, en particulier au niveau du lieu choisi. Pour autant, l'intérêt de se labelliser auprès de la CNAF ou non reste partagé. Cette demande d'agrément est centrée autour du budget qui y est lié, en particulier pour financer les temps de supervision. En effet les « accueillant.es » qui témoignent dans l'atelier ressentent vraiment la nécessité d'un temps de supervision pour être écouté.es et accompagné.es par rapport aux situations rencontrées dans les interactions enfant-parent.

Pour la restitution, il est convenu de faire au plus simple : afficher les tableaux utilisés au cours des séquences 3 et 4.'

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS RESSOURCES

- Extrait du dossier Le Furet n° 133 - 2010, présentant les résultats de la recherche 'Lieux d'accueil enfants parents et socialisation', d'Henriette Schein et Nathalie Fraioli Dossier complet sur : www.lefuret.org/RECHERCHES/LAEPetSocialisationsRapport.pdf
- Dossier intitulé 'L'accueil des jeunes enfants et de leur famille dans le département du Rhône, dossier ressource du CDAJE 2011' : www.rhone.fr/content/download/81382/765238
- Revue Le Furet Petite enfance & diversité n°65 : Un millier de lieux d'accueil enfants parents, le saviez-vous ? (plus d'informations sur le site de l'association Le Furet : www.lefuret.org)
- Dossier de la CDAJE (commission départementale d'accueil des jeunes enfants) du Rhône intitulé : Lieux d'accueil enfants parents et Espaces d'accueil enfants parents, points communs et spécificités, outil d'accompagnement des porteurs de projets publié en 2010.
- THIS B. - La Maison Verte – Créer des lieux d'accueil – Belin – 2007
- Interview vidéo d'une accueillante de la maison verte (1er lieu créé par Françoise Dolto en 1979 qui a inspiré la création des lieux d'accueil enfants parents) à consulter sur : www.arte.tv/fr/2301708,CmC=2286208.html